



**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'USINE D'INCINERATION
DES ORDURES MENAGERES DES CHENEVIERS**

Rapport d'activité législature 2018-2023
3^{ème} année
(1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la Commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20).
- Article 5, lettre p, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01).
- Article 32C, al. 4 de la loi sur la gestion des déchets, du 20 mai 1999 (LGD; L 1 20).

II. Compétences légales de la Commission

- Art. 32C "autorisation d'exploiter" de la loi sur la gestion des déchets du 20 mai 1999 (LGD, L 1 20).
- al. 3 : l'autorisation d'exploiter est délivrée après consultation des communes, ainsi que des associations représentatives des utilisateurs et du voisinage, représentées au sein d'une Commission consultative.
- al. 5 : la Commission consultative fait rapport au Conseil d'Etat et au conseil d'administration des Services Industriels. Ce rapport est joint au rapport de gestion des Services Industriels.

III. Activités de la Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises lors de cette 3^{ème} année. Les thèmes suivants ont été abordés lors des deux séances qui ont eu lieu les 12 avril et 18 octobre 2021 :

Gestion quantitative des déchets, travaux importants et projets

- *Bilan sur les approvisionnements en provenance du canton de Genève, ainsi que sur les apports en provenance des autres cantons, voire de France voisine.*
- *Bilan sur les quantités de déchets incinérés et les quantités de mâchefer produites.*

- *Bilan sur les approvisionnements et le fonctionnement des installations présentes sur le site de Châtillon : pôle vert, décharge cantonale et ITMR.*
- *Bilan énergétique des Cheneviers : production et vente d'électricité et de chaleur sur les réseaux.*
- *Point de situation sur les principaux évènements, projets et travaux réalisés durant la période écoulée.*

Actions et performances environnementales.

- *Bilan des principales actions environnementales menées durant la période écoulée.*
- *Bilan des éventuelles perturbations de fonctionnement des installations, des émissions et immissions atmosphériques et des rejets liquides.*
- *Résultats de la campagne annuelle de contrôles des rejets atmosphériques menée par l'organisme externe officiel.*

Point sur le projet Cheneviers IV.

- *Présentation du phasage général du projet de remplacement de l'usine actuelle.*
- *Présentation des travaux réalisés durant la période écoulée*
- *Présentation des principaux travaux à venir.*
- *Visite de chantier.*

Présentation de l'autorisation d'exploiter Cheneviers IV

- *Présentation des principaux entre l'usine actuelle et la future usine Cheneviers IV*
- *Présentation des analyses réalisées par l'Etat de Genève dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exploiter*
- *Présentation des mesures environnementales proposées dans le cadre de cette procédure, que ce soit durant le projet d'exécution, la mise en soumission, le chantier et l'exploitation elle-même.*
- *Validation formelle de la part des membres de la commission sur le projet d'autorisation d'exploiter.*

IV. Secrétariat de la Commission

Le secrétariat de la Commission est assuré par les Services industriels de Genève.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation des séances de la Commission.
- Préparation de l'ordre du jour.
- Prise des procès-verbaux de la Commission.
- Envoi des présentations et des PV aux membres.

V. Frais de la Commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) : CHF 926.25*

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF) : Néant*

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF) : Néant.*

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF) : Néant*

Président de la commission :



Monsieur Christian Brunier
Directeur général de SIG